



LA MADELEINE SUR LOING
Département de SEINE et MARNE
Arrondissement de FONTAINEBLEAU

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 5 JUILLET 2024 A 18H30

Séance du 5 juillet 2024

Nombre de conseillers : 9
Présents : 7
Représentés : 0
Votants : 7

Date de convocation : 01/07/2024
Date d'affichage : 09/07/2024

Le conseil municipal de La Madeleine sur Loing, régulièrement convoqué en séance, s'est réuni le vendredi 5 juillet 2024 à 18h30 au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de Jean-Jacques HYEST, maire.

Etaient présents :

M HYEST Jean-Jacques, M THILLOU Guy, Mme DONELLI Sylviane, Mme LENOIR Anne, Mme POINTEAU Régine, M LELLOUCHE Steve, M SIKOSKI Philippe

Absents excusés : M LEMARNE Frédéric, Mme LEOEUF Christel

Secrétaire de séance : Mme POINTEAU Régine

Les conseillers municipaux arrêtent le compte-rendu du dernier conseil.

Liste des délibérations :

1	Modification du périmètre du SDESM par adhésion des communes de Brie-Comte-Robert, Le Pin, Saâcy-sur-Marne, Charny et de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing	01072024	Favorable
2	Avis sur le projet de plan de mobilités en Ile-de-France arrêté en conseil régional (PDMIF)	02072024	Favorable
3	Portant désignation du coordonnateur communal du recensement de la population 2025 et fixant la rémunération de l'agent enquêteur	03072024	Favorable

1. Modification du périmètre du SDESM par adhésion des communes de Brie-Comte-Robert, Le Pin, Saâcy-sur-Marne, Charny et de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :

D'APPROUVER l'adhésion des communes de Brie-Comte-Robert, Le Pin, Saâcy-sur-Marne, Charny et de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing.

D'AUTORISER Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

2. Avis sur le projet de plan de mobilités en Ile-de-France arrêté en conseil régional (PDMIF)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :

- **d'EMETTRE** un avis favorable au projet de plan des mobilités en Ile-de France arrêté en conseil régional.

Cependant il tient à signaler que dans les zones rurales la voiture reste indispensable et qu'il serait pertinent de développer le transport à la demande.

3. Portant désignation du coordonnateur communal du recensement de la population 2025 et fixant la rémunération de l'agent enquêteur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :

Article 1 : Désignation du coordonnateur.

- D'autoriser le maire à désigner un coordonnateur communal afin de mener l'enquête de recensement pour l'année 2025.
L'intéressé désigné bénéficiera pour l'exercice de cette activité :
- de récupération du temps supplémentaire effectué.
- du remboursement de ses frais de mission.

Article 2 : Recrutement de l'agent recenseur.

- D'autoriser le maire à rémunérer un agent municipal en heures complémentaires pour assurer le recensement de la population en 2025.
- De fixer un montant de 100 € en remboursement de frais pour la journée de formation.

Article 3 : Inscription au budget.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

Article 4 : Exécution.

CHARGE, monsieur le maire de la mise en œuvre de la présente décision.

4. INFORMATION DU MAIRE

. En vue du recensement de la population du 16 janvier au 15 février 2025 :

Monsieur le Maire nommera par arrêté

Un coordonnateur communal : Mme Emilie NARGEOT, Secrétaire de mairie

Un Coordonnateur communal suppléant : Mme Sylviane DONELLI, Conseillère municipale

Un Agent recenseur : Magalie VINTANEL, agent communal.

. Monsieur le Maire évoque le succès remporté par la fête de la musique offerte par la Fanfare « les Abeilles » de Château-Landon le samedi 22 juin. Ils sont prêts à revenir notamment à la brocante.

. Monsieur le Maire annonce que la fête de l'école du 28 juin s'est bien déroulée, les enfants étaient contents.

. Il fait part des remerciements d'une famille concernant la scolarité de leur fille.

. Il indique également que pour la rentrée scolaire prochaine Monsieur Vaze reste directeur et devrait avoir 17 élèves de CE1.

. Monsieur Guy Thillou informe que les travaux de réfection du sol à l'école vont être réalisés au mois de juillet durant la période scolaire.

. Il ajoute qu'à la demande du directeur de l'école, un passage piéton sera créé devant l'école pour assurer une meilleure sécurité.

. Monsieur le Maire adresse ses remerciements aux adjoints, à l'équipe municipale, aux bénévoles comme M Gérard Vincent et Jacques Jarlegan pour leur implication dans la vie de la commune (entretien de la commune, mise en place des bureaux de vote, les courses, les régulières distributions effectuées dans les boîtes à lettres et la participation aux événements de la commune.

. Concernant les Elections législatives 2024 il remercie également les personnes ayant tenu les bureaux de vote notamment les conseillères, conseillers municipaux et Mme Nicole BLOUZAT, M Sébastien LENOIR, M Marc POINTEAU, Mme Martine THILLOU.

5. QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES :

6. CALENDRIER PREVISIONNEL

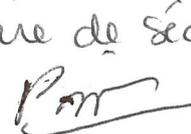
Dimanche 14 juillet 2024 à partir de 15h00 : Jeux et goûter républicain

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Le Maire,

Jean Jacques HYEST



La secrétaire de séance

Régine POINTEAU³